

PREVENTION

TENSION SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ :
RAPPELS SUR L'ANTICIPATION D'ÉVENTUELS
DÉLESTAGES ET PERTES D'UTILITÉ ÉLECTRIQUE

NOVEMBRE 2022

**QUELS COMPORTEMENTS ADOPTER FACE AUX
RISQUES DE COUPURES ÉLECTRIQUES ?**



TENSION SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ – HIVER 2022/2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas d'hiver très froid et scénario dégradé sur l'approvisionnement **le risque de délestage électrique existe**. Le délestage électrique est l'action **de suspendre temporairement la fourniture d'énergie pour une partie des utilisateurs** (professionnels ou particuliers) dans une zone géographique précise. Il peut également s'agir de couper l'alimentation électrique d'un certain nombre d'appareils au sein d'une maison. L'objectif du délestage électrique est de **rétablir l'équilibre entre la demande d'électricité et le niveau d'injection possible** au niveau du réseau, **de manière à éviter l'effondrement du système électrique dans son ensemble**.

Pour éviter une surcharge du réseau électrique, des périodes «**à risque**» existent dans la journée :



de 7h à 15h



de 18h à 20h

QUEL RISQUE EN CAS DE COUPURE ?

Le risque majeur lors d'une coupure électrique est la défaillance d'appareils électriques pouvant **générer des dommages électriques ou des incendies sur des immeubles**.

QUELS COMPORTEMENTS ADOPTER ?

Afin de **réduire sa consommation électrique**, plusieurs actions peuvent être envisagées :

Limiter sa consommation électrique lors des heures à risque en décalant l'utilisation des appareils électriques

Respecter le Plan de sobriété : baisse du chauffage notamment et cibler une température de 19°

Effectuer des travaux de rénovation pour rendre son domicile moins énergivore

QUE FAIRE EN CAS DE COUPURE ?

- **Débranchez vos appareils électriques.**
- **Baissez les disjoncteurs** de votre tableau électrique à l'exception de celui de vos appareils réfrigérants.
- **Evitez d'accumuler les branchements** sur un même circuit ou sur une même prise.
- **Assurez-vous de la sécurité de votre installation intérieure** : La vétusté de cette dernière expose vos appareils aux perturbations en provenance du réseau et augmente le risque de dommages directement liés à cette non-conformité. La remise en charge progressive de vos appareils électroménagers peut éviter la surtension donc vous protéger d'éventuels dommages électriques. En effet ce n'est pas la coupure qui peut provoquer les plus gros dommages mais la surtension lors de la remise en fonctionnement de votre installation.
- **Pensez à éteindre vos appareils de cuisson** qui auraient pu se trouver en chauffe lors du délestage. En effet la remise en chauffe non souhaitée et non contrôlée peut engendrer un incendie.
- Durant l'absence d'électricité **privilégiez l'utilisation de lampe de poche plutôt que des bougies**. Nous vous rappelons les bougies sont **l'une des causes principales d'incendie !**
- **Evitez les chauffages d'appoint à combustion** tels que les poêles à pétrole ou à gaz.
En plus des risques d'incendie, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est bien réel !

